



CCAS DE GARONS

RAPPORT

D'ORIENTATION

BUDGETAIRE

2023

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, le Président présente au Conseil d'administration du CCAS, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

En effet, le débat d'orientations budgétaires s'applique au CCAS des communes de 3500 habitants et plus. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

1. L'EXECUTION BUDGETAIRE EN 2022

L'exécution budgétaire du CCAS se limite pour 2022 aux opérations suivantes :

- **Charges de fonctionnement** : 15 846.07 € en faveur des aînés (repas et colis)
- **Recettes de fonctionnement** : 12 500 € de subvention communale
- **Investissement** : le CCAS ne dispose d'aucun patrimoine et n'effectue aucun investissement.

2. LES ORIENTATIONS POUR 2023

Le CCAS a l'ambition de poursuivre ses actions en faveur des personnes âgées et des personnes en difficulté afin de maintenir le lien social. Ainsi, pour 2023, les actions suivantes pourront être menées :

- Activités à destination des aînés, par l'organisation d'un repas de Noël (budget maximal de 16 000 €).
- Action sociale de proximité : examen des éventuels dossiers d'aide exceptionnelle ou de secours d'urgence, collaboration avec l'assistante sociale (ex : délivrance des chèques eau, en lien avec Eau de Nîmes métropole), traitement des dossiers d'aide sociale, en collaboration avec le conseil départemental.

- Actions ciblées en faveur de public en difficulté : permanence d'assistance administrative
- Poursuite de la mise en place d'une offre d'adhésion à une mutuelle groupée

3. LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGES

Aucun engagement pluriannuel n'est envisagé pour le CCAS

4. LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE

Le CCAS ne dispose d'aucun emprunt et d'aucune dette.